



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 6 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Jacques DAYET, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission, effective par courrier reçu le 2 septembre 2021, de Mme Stéphanie BRANTUS, conseillère municipale.

1. Projet Centre bourg

Point sur le projet, le calendrier, le plan de financement

M. le Maire rappelle que, lors de la séance du 5 juillet, les lots n°1 (désamiantage) et n°2 (démolition) ont été attribués, respectivement à Baruch Environnement et à Jean-Louis GRUT. Ces marchés seront prochainement notifiés par le SIDEJ du Jura, lorsque toutes les autorisations liées aux subventions seront obtenues.

Par ailleurs, M. le Maire indique au conseil municipal que la Commune devrait pouvoir solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, relative à l'utilisation du bois local, en particulier de bois scolyté, dans la construction du Projet Centre bourg. Cette subvention pourrait atteindre 60 % (50 % + 10 % de bonus pour l'utilisation de bois scolyté) des lots concernés par l'utilisation de bois local. Le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Lots de travaux n°3 à 17 : présentation de l'analyse des offres et attributions

Le SIDEJ du Jura a lancé, fin juin, l'appel d'offres pour les 15 lots de travaux restant à attribuer. La date limite de remise des offres était fixée au 31 juillet. L'équipe de

maîtrise d'œuvre a procédé à leur analyse. Cette analyse a été présentée au maire et aux adjoints le 27 août. Sur les 15 lots, 1 doit faire l'objet d'une nouvelle consultation (absence d'offre) et 10 vont faire l'objet d'une phase de négociation avec les 3 entreprises les mieux classées. Ces 11 lots devraient pouvoir être attribués lors de la prochaine séance.

Par conséquent, M. le Maire propose l'attribution des lots suivants :

Lot n°7 - Étanchéité

Entreprise	Montant HT	Note Prix (/60)	Note Technique (/30)	Note Nuisances (/10)	Total (/100)	Class.
SECOBAT	15 927,78 €	60	30	10	100	1

Lot n°9 - Métallerie

Entreprise	Montant HT	Note Prix (/60)	Note Technique (/30)	Note Nuisances (/10)	Total (/100)	Class.
VERDET	39 906,00 €	60	25	0	85	1

Lot n°12 - Revêtement de sols souples

Entreprise	Montant HT	Note Prix (/60)	Note Technique (/30)	Note Nuisances (/10)	Total (/100)	Class.
MBS revêtement	4 001,51 €	60	20	10	90	1
REVETEC	4 500,00 €	53,35	25	10	88,35	2

Lot n°14 - Ascenseur

Entreprise	Montant HT	Note Prix (/60)	Note Technique (/30)	Note Nuisances (/10)	Total (/100)	Class.
ORONA ACREM	21 500,00 €	60	30	10	100	1
KONE	26 200,00 €	49,24	30	10	89,24	2

Le conseil municipal décide d'attribuer les lots n° 4, 7, 12 et 14 aux entreprises les mieux-disantes ci-dessus.

Choix du régime de TVA pour le projet

Le projet dans sa globalité regroupe plusieurs destinations différentes :

- des logements pour personnes âgées
- une micro-crèche
- des cabinets médicaux/paramédicaux
- une chaufferie bois avec un réseau de chaleur alimentant le projet ainsi que le bâtiment de la mairie-école

M. le Maire, assisté de la secrétaire de mairie, présente les informations obtenues auprès des services de l'État relatives aux différentes options possibles quant au régime de TVA pour les composantes du projet. Ces informations n'étant pas encore satisfaisantes et consolidées, les élus chargent M. le Maire d'obtenir des renseignements complémentaires afin de se prononcer lors de la prochaine séance.

**Délégation pour l'aliénation de gré à gré
d'éléments mobiliers de la Maison Bourgeois**

Avant la démolition de la Maison Bourgeois, il est proposé de vendre, pour leur donner une nouvelle vie, des éléments mobiliers qui restent à l'intérieur ou à l'extérieur. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation à M. le Maire pour l'aliénation de gré à gré de ces éléments et d'émettre les titres de recettes correspondant, dans la limite de 4 000 € par élément.

2. Urbanisme, voirie et bâtiments : commission du 27 août 2021

Rue du Communal (Essavilly) : attribution des travaux de réfection

Après consultation de plusieurs entreprises, Gérard MUGNIOT, adjoint au maire, présente le seul devis reçu pour le reprofilage aux enrobés de plusieurs sections de la rue du Communal, situées hors agglomération entre Essavilly et La Grange-des-Prés. Le conseil municipal attribue donc les travaux à l'entreprise SJE pour un montant de 15 498 € HT.

Route de Longcochon (Essavilly) : gestion des eaux pluviales

M. MUGNIOT rappelle aux élus la problématique de gestion et d'évacuation des eaux pluviales entre les 2 exploitations agricoles situées route de Longcochon à Essavilly et le carrefour avec la rue de la Grange Patet. Différentes solutions ont été étudiées par la commission, en lien avec les agriculteurs et les propriétaires fonciers. Le conseil municipal retient l'option de canaliser les eaux pluviales après le fossé, pour traverser la voie communale et les rejeter au niveau du terrain communal puis le long du chemin de l'association foncière. Des contacts seront pris avec cette dernière afin d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux et des devis seront demandés.

**Rue de Champagnole : réfection de la couche de roulement
et aménagements divers**

Le conseil départemental réalise le renouvellement de la rue de Champagnole au cours du mois de septembre. La Commune a décidé, lors d'une précédente séance, de profiter de cette occasion pour changer les bordures de trottoir les plus abîmées et pour créer un plateau surélevé à la place des coussins berlinois, vers le cimetière (ces derniers ayant montré leurs limites devant les vitesses excessives).

M. MUGNIOT indique qu'il a constaté un vieillissement précoce du plateau surélevé aménagé en 2015 devant la mairie-école (début de faïençage). Cet ouvrage appartient à la Commune. Après discussion, le conseil municipal décide de profiter des travaux du Département pour refaire ce plateau, pour un montant d'environ 10 500 € par l'entreprise SJE, à la charge de la Commune.

Par ailleurs, la commission a étudié 2 demandes de riverains de la rue de Champagnole. Pour la maison en construction au 15 rue de Champagnole, le conseil municipal donne son accord pour l'allongement de la partie en bordures franchissables (type A2) au droit des garages et pour la réfection en enrobé des parties de trottoir dégradés dans la mesure où le demandeur, qui a proposé d'intégrer une

bande de son terrain dans le domaine public pour élargir le trottoir, se charge des travaux de préparation. Pour la maison au 15 bis rue de Champagnole, il est décidé de procéder au sciage du revêtement dégragé du trottoir pour la création d'une bande végétale devant le mur-bahut de la propriété.

Projet de cession d'une parcelle constructible (rue de Nozeroy)

La Commune est propriétaire de l'ensemble des cours, parkings extérieurs et terrains attenants aux deux bâtiments HLM, rue de Nozeroy. Les cours et parkings extérieurs nécessitent d'être rénovés et réaménagés dans les années à venir. Afin de financer une part substantielle de ces travaux, il est proposé de détacher un lot à bâtir d'environ 900-1 000 m² au niveau du terrain libre situé entre les bâtiments HLM et les maisons jumelées. Le conseil municipal charge la commission de poursuivre son travail en ce sens, notamment s'agissant du dévoiement des réseaux nécessaires, en particulier le réseau d'eau potable et le branchement au réseau d'assainissement.

Modification du règlement du lotissement

« Au Vesné » de Communailles-en-Montagne

M. le Maire fait part d'une demande de modification du règlement du lotissement de Communailles-en-M. Ce dernier, établi lors de la délivrance du permis d'aménager du lotissement, autorisait la création de 5 lots pour la construction de maison d'habitation. Sur l'un de lot a été construite une maison jumelée, comprenant 2 logements. La propriétaire de l'un d'eux souhaite diviser le lot en 2 lots distincts pour vendre son logement. Il est donc nécessaire de modifier le règlement du lotissement en conséquence. Pour prendre un arrêté municipal modifiant ledit règlement, M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal. Cet avis est favorable.

Demandes diverses relatives à la voirie (cession de terrain...)

Demande d'achat de Mmes Andrée et Lucienne SERRETTE

Mmes Andrée et Lucienne SERRETTE adressent une nouvelle demande pour acquérir une bande de 10 m de long et 1 m de large le long de leur maison, au 5 rue de la Côte. Sur proposition de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette cession de terrain qui n'est pas motivée et qui viendrait réduire sans justification ni utilité le chemin qu'est devenue la rue Derrière après son déclassement de la voirie communale.

Demande d'achat de M. Yann GRIFFOND

M. GRIFFOND sollicite l'achat d'une parcelle de 3 000 à 4 000 m², hors agglomération et à l'écart des habitations, pour l'implantation d'un bâtiment à usage professionnel, lié à son activité d'entrepreneur de travaux forestiers. Parmi les terrains communaux suggérés et qui ne sont pas utilisés dans le cadre de l'activité agricole, le conseil municipal, sur proposition de la commission, donne un avis de principe favorable pour la cession d'une partie de la parcelle ZC 14 située à Fontaine Bouchard, à proximité de la scierie Chauvin, sous réserve d'une modification du PLU par la communauté de communes pour permettre l'installation d'un tel bâtiment professionnel. M. le Maire est chargé de solliciter l'EPCI en ce sens.

Demande d'achat de terrain de Mme Audrey SICHEL

Mme SICHEL, demeurant au 4 bis rue des Gentianes, sollicite le conseil municipal pour l'acquisition d'une bande de terrain d'aisance devant et derrière sa propriété. Sur proposition de la commission, le conseil municipal refuse la vente de terrain d'aisance à l'arrière de la propriété dans la mesure où il s'agit d'un chemin piétonnier classé dans le domaine public. Concernant la partie avant de la propriété, le conseil municipal charge la commission d'étudier plusieurs options : la vente d'une bande de largeur identique aux 2 propriétaires contigus ou le maintien de l'emprise publique mais avec un réaménagement pour sa désimperméabilisation et la plantation d'arbustes.

Demande d'achat de terrain de Yoann PAGNIEZ

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait souhaité l'avis d'un bureau d'études pour trouver une solution assurant le maintien de la source captée au niveau du terrain actuellement communal et faisant l'objet d'une demande d'acquisition par M. PAGNIEZ pour la construction d'un bâtiment agricole, à Communailles-en-Montagne. M. MUGNIOT présente un devis du Cabinet André pour un montant de 2 400 € HT. Considérant cette prestation trop onéreuse, le conseil municipal refuse ce devis et charge M. MIGNIOT de prendre l'attache d'une entreprise pour estimer le coût des travaux de canalisation de la source pour la sortir de l'emprise que souhaite acquérir M. PAGNIEZ, étant entendu que le coût de ces travaux serait pris en compte dans la fixation du prix de vente du terrain.

Entretien des routes forestières

La commission a constaté qu'il serait nécessaire d'intervenir sur les routes forestières suivantes : chemin du Léal, route des Monts Beuley, route du Chalemet.

3. Forêts et bois : nomination de 3 garants de l'affouage

En vue à l'attribution des lots d'affouage 2021-2022, le conseil municipal nomme 3 garants : Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY et Pascale DUSSOUILLEZ.

4. Enfance, jeunesse : participations pour les frais scolaires de l'année 2020-2021

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées et des recettes perçues par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2020-2021, il est constaté que le coût par élève est de 697,38 €. Il sera donc demandé les participations suivantes aux communes qui ont des enfants à l'école :

Commune/SIVOS	Nb. d'élèves	Montant total
Bief-du-Fourg	24 élèves	16 737,20 €
Cerniébaud (SIVOS de la Baroche)	2 élèves	1 394,77 €

5. Finances

Décision modificative n°1

Le conseil municipal annule et remplace la délibération du 5 juillet 2021 relative à la décision modificative n°1 par la délibération suivante.

La part communale de la taxe d'aménagement sur les zones économiques de la commune est reversée à la communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura. Récemment, la commune a perçu la somme de 35 000 €, qu'elle doit donc reverser. Il est nécessaire de prévoir les sommes correspondantes sur les lignes budgétaires suivantes :

- Recette d'investissement : c/10226 « Taxe d'aménagement » : + 35 000 €
- Dépense d'investissement : c/10226 « Taxe d'aménagement » : + 35 000 €

Décision modificative n°2

Par ailleurs, il est apparu dans le courant du mois de juillet dernier qu'il manquait 3 000 € sur la ligne budgétaire permettant de régler la participation de la Commune à la construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers à Nozeroy. M. le Maire informe qu'il a autorisé cette dépense supplémentaire par certificat administratif, au titre des dépenses imprévues autorisées par le budget primitif. Le conseil municipal opère la régularisation correspondante en prévoyant les crédits suivants :

- Dépenses d'investissement : c/020 « Dépenses imprévues » : - 3 000 €
- Dépenses investissement : c/204182 « Autres bâtiments et installations » : + 3 000 €

Réhabilitation du 2 rue des Gentianes :

avis sur la demande de garantie d'emprunt

L'office HLM, *La Maison pour tous*, qui gère les logements HLM, rue des Gentianes, est engagé la réhabilitation du bâtiment situé 2 rue des Gentianes. L'office HLM sollicite la Commune de Mignovillard pour intervenir en garantie d'emprunt à hauteur de 50 %, étant entendu que les deux emprunts seront d'environ 228 000 € et 30 000 €. Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe, qui reste à confirmer lorsque les conditions d'emprunt seront connues et transmises par *La Maison pour tous*.

6. Intercommunalité et structures extérieures

Un tour de table est fait mais aucune assemblée générale ni conseil communautaire n'a eu lieu en juillet et août.

7. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune sur la parcelle et la maison cadastrée ZI 179, rue de Walheim à Mignovillard.

Ressources humaines

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission, courant août, de Mme Isabelle CAILLON de ses fonctions d'accompagnatrice de transport scolaire. Un recrutement a été lancé pour son remplacement, sans succès pour l'instant.

Par ailleurs, dans l'attente de la reprise du travail de Mme BAUD, des solutions sont étudiées pour permettre de sécuriser la montée et la descente des enfants du bus desservant Communailles, Bief-du-Four et Petit-Villard sur le parvis de la mairie.

Journées du patrimoine

La Commune consacre cette année les journées du patrimoine à son patrimoine naturel à travers des visites guidées de la Seigne des Barbouillons, organisées le samedi 18 septembre.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 4 octobre 2021 à 20h.

La séance est levée à 23h30.



Le Maire,

Florent SERRETTE